



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 11836

Numéro SIREN : 394 627 921

Nom ou dénomination : 2 GR

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2017 sous le numéro de dépôt 3618



20170036182015

DATE DEPOT : 11/01/2017

N° DE DEPOT : 3618

N° GESTION : 2008B11836

N° SIREN : 394627921


DENOMINATION : 2 GR

ADRESSE : 43 av du Drt Arnold Netter 75012 Paris

MILLESIME : 2015

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

16 JAN. 2017

Sous le N° : 003 618


2GR
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 72.000 euros
Siège Social: 43 Avenue Docteur Arnold Netter

75012 PARIS
RCS Paris 394 627 921

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 juin 2016

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

DEUXIEME DECISION

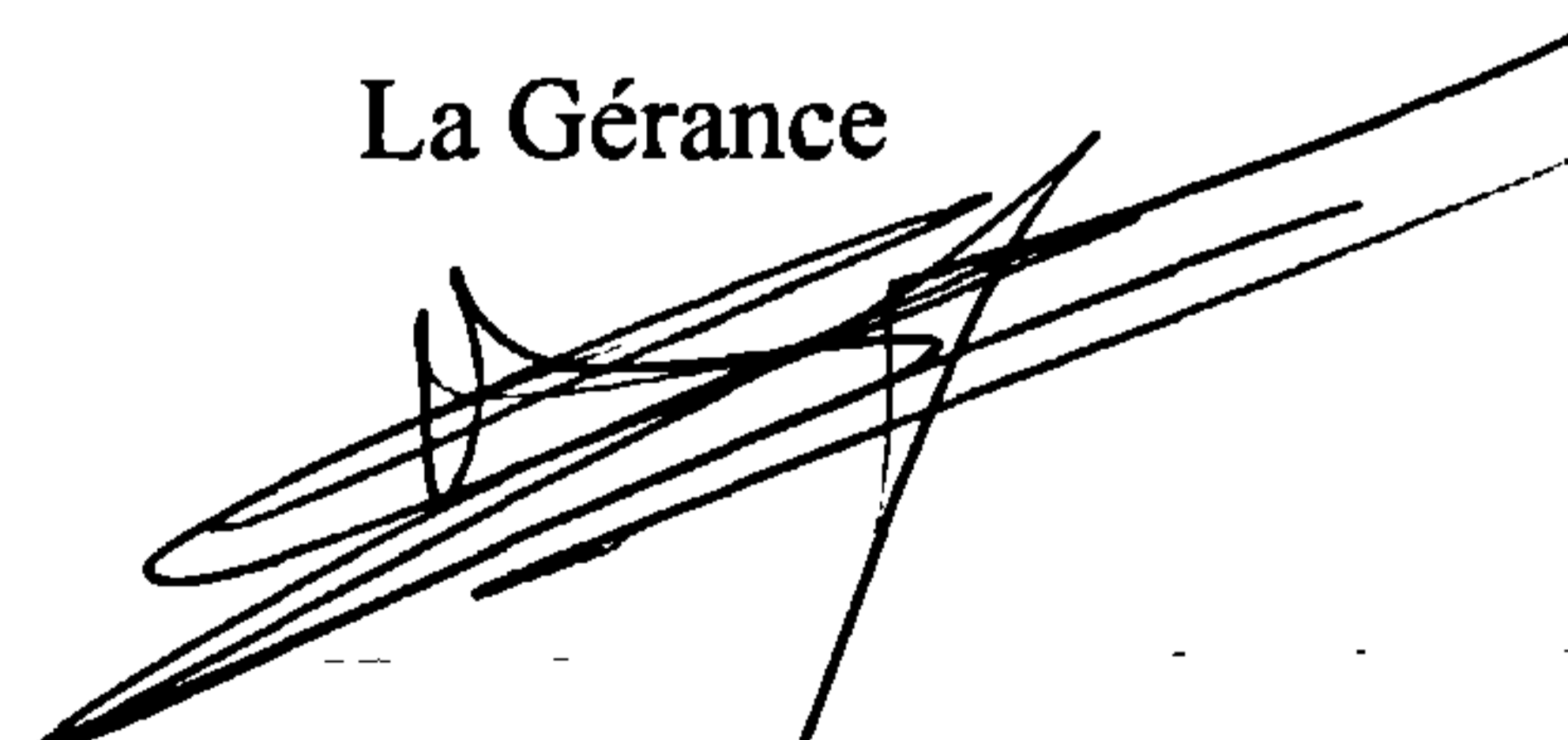
L'associé unique décide d'affecter le déficit de -58.526.00 Euros de l'exercice de la manière suivante:

Perte de l'exercice	-58.526.00 Euros
Au compte « reports à nouveaux »	-58.526.00 Euros

L'assemblée prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme

La Gérance



2GR
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 72.000 euros
Siège Social: 43 Avenue Docteur Arnold Netter

75012 PARIS
RCS Paris 394 627 921

**RAPPORT DE GESTION
DE LA GERANCE**

**Approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Le soussigné Gérard DUPUIS, associé unique et gérant de la société 2 GR, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Notre société a pour principale activité le conseil et l'accompagne au management des entreprises ainsi que la gestion de ses disponibilités.



Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 37.070.00 € contre 42.878.00 €. Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 103.365 dont 83.474 proviennent de la sci de Luynes qui nous a également versé des produits financiers pour 7.767 euros.

Il en ressort un résultat net de -58.526.00 €

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2016, nous comptons poursuivre notre activité, cependant les conditions économiques sont plus difficiles et nous craignons de ne pouvoir atteindre les résultats connus par le passé.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

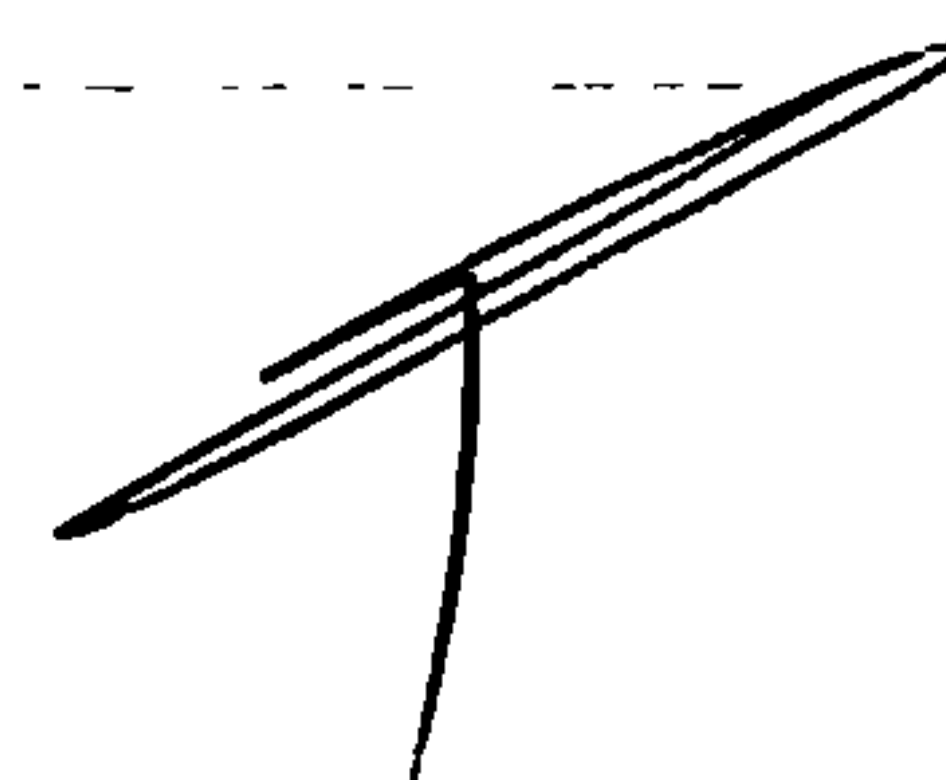
Depuis le 31 décembre 2015, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.



- Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un déficit de 58.526.00 Euros qui recevrait l'affectation suivante:

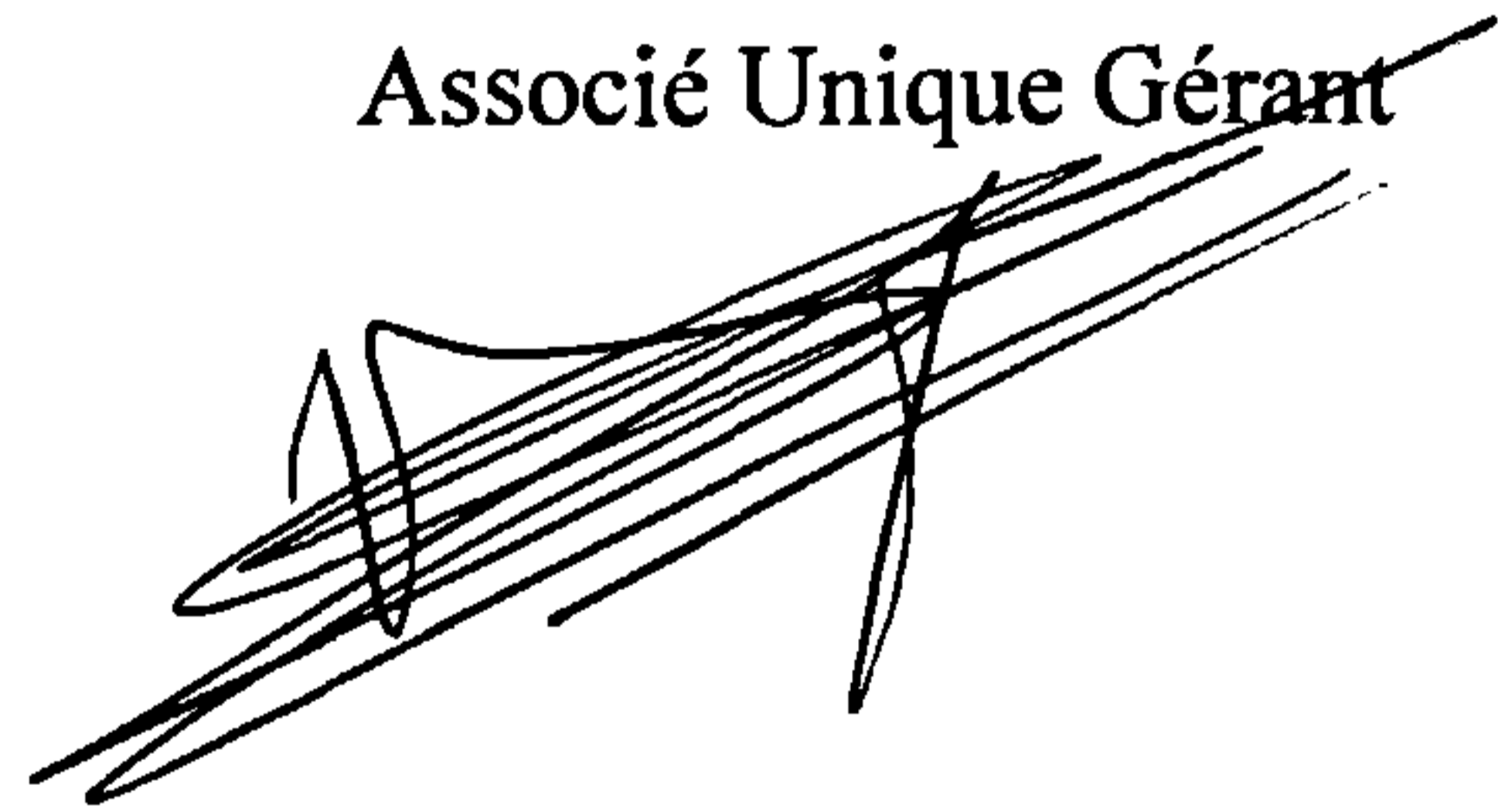
Perte de l'exercice	-58.526.00Euros
Au compte « reports à nouveaux »	-58.526.00 Euros

Il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

- Un compte courant rémunéré est accordé à la SCI DE LUYNES pour un montant de 276.709.97 € au 31 décembre 2015. Ce compte courant a permis de rémunérer une partie de la trésorerie disponible à hauteur de 7.767.00 €

Gérard DUPUIS
Associé Unique Gérant





N° 11084*17

Formulaire obligatoire
part 223 du Code général des impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2016@internet-DGFIP
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2015	et clos le	31/12/2015	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	
2GR - SIRET : 39462792100031	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
43 AVENUE DOCTEUR ARNOLD NETTER	
75012 PARIS 12	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE	Activités exercées	CONSEIL EN ENTREPRISE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
-------------------	--------------------	-----------------------	--

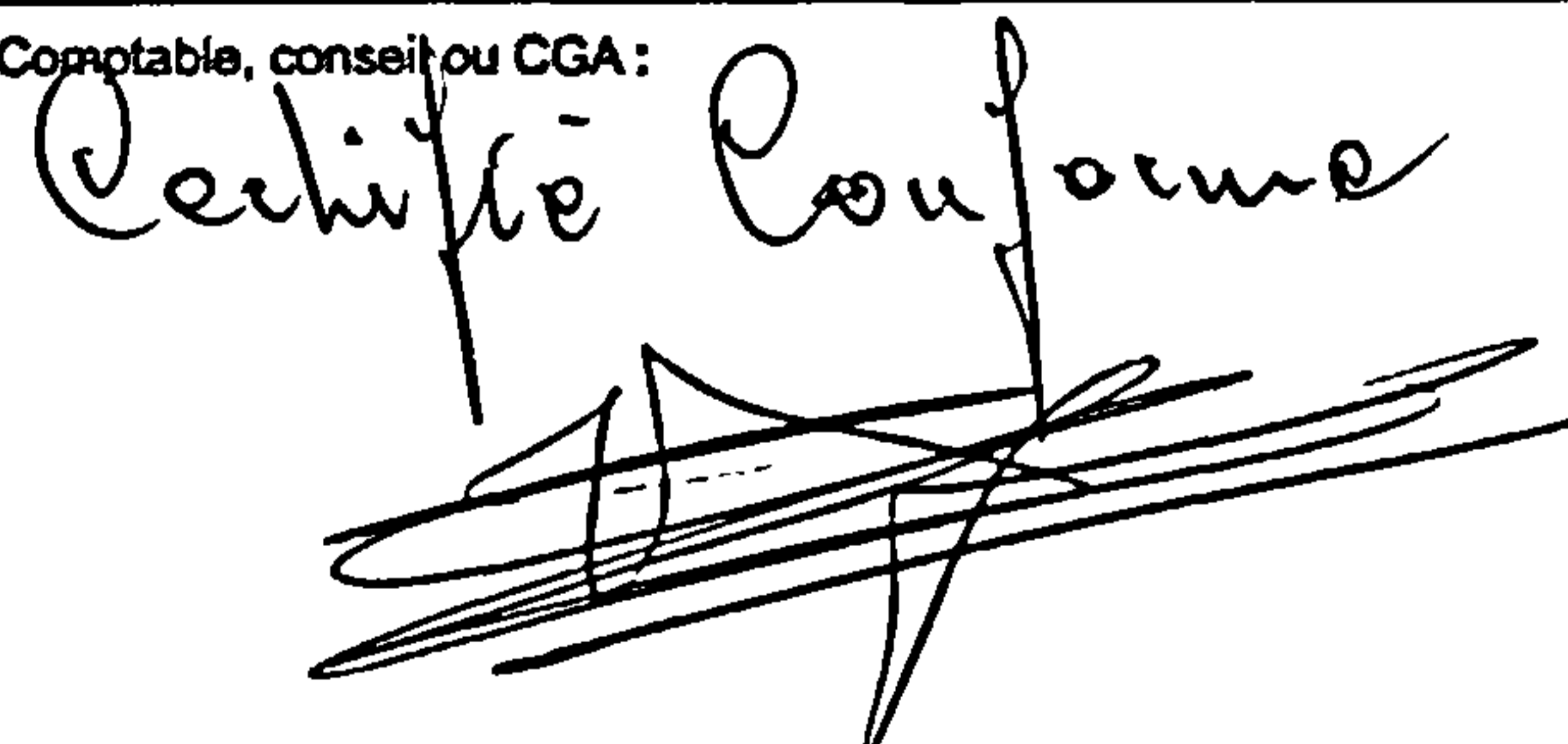
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	57 654
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

Comptable, conseil ou CGA:	Visa : CGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné : <input type="checkbox"/>
		
Identité du déclarant:		
Date:	25/04/2016 Lieu: PARIS 12	
Civilité du déclarant : M		
Nom du déclarant : DUPUIS GERARD		
Qualité du déclarant : GERANT		

La charte du contribuable, des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2016

ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : X

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
			b
Montant des distributions corespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.		Montant des sommes versées:				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS	

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Désignation de l'entreprise : 2GR - SIRET : 39462792100031

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Néant

				Exercice N clos le, 31/12/2015	N-1 31/12/2014	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1	1	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 708	7 463	11 165
Immobilisations en cours	AV	AW				
Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	100	100	100
	Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TOTAL (II)	BJ	34 272	BK	26 708	7 564	11 266
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	24 600	4 800
		Autres créances (3)	BZ	CA	277 317	353 634
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	1 807	4 935	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	303 724	363 369	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	337 996	IA	26 708	311 288	374 635
Retenues : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2GR - SIRET : 39462792100031		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	72 000	72 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	7 200	7 200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	220 332	224 374	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-58 526	-4 042	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	241 006	299 532	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	68 682	73 646	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 600	1 457	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	70 282	75 103		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	311 288	374 635		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2GR - SIRET : 39462792100031

Néant

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	37 070	FH		FI	37 070	42 878	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	37 070	FK		FL	37 070	42 878	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		7 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	37 070	49 878
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	16 104	17 716	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	75	73	
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	3 702	4 765
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	19 881	22 554	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 189	27 324	
opérations en continu	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	83 474	42 415	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	7 767	10 050	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	7 767	10 050	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		16	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU		16	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)						GV	7 767	10 034	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-58 518	-5 057	



N° 10947 * 18

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2GR - SIRET : 39462792100031		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		1 015
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		1 015
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	10	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	10	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-10	1 015	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	44 839	60 943	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	103 365	64 985	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-58 526	-4 042	
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	IP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9) Dont transferts de charges		A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	I9	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	M1	KM		KN		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont composants	M2	KP		KQ		KR
		Dont composants	M3	KS		KT		KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV		KW		KX
				KY		KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LB	34 171	LC		LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG
		Emballages récupérables et divers *		LH		LI		LJ
		Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		LM
		Avances et acomptes		LN	34 171	LO		LP
	TOTAL III							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		IP	100	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV	
	TOTAL IV			LQ	100	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	34 272	0H		0J	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		1		2		3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	00	D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	IV	IV		LX	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	IY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG	MH		MI	
			IT	MJ	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU	MM	MN		MO	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS	MT	34 171	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE		NF		
TOTAL III			IY	NG	34 171	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	0U	M7		0W	
	Autres participations		IO	0X	0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés		II	ZB	ZC	100	ZD	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	ZE	ZF		ZG	
	TOTAL IV			I3	NJ	100	ZH	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	0K	0L	34 271	0M	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2015

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2GR

Néant

CADREA	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2GR Néant

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	PF	PG	PH			
Terrains			PI	PJ	PK	PL			
Constructions	Sur sol propre		PM	PN	PO	PQ			
	Sur sol d'autrui		PR	PS	PT	PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PW	PX	PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	QA	QB	QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	QE	QF	QG			
	Matériel de transport		QH	QI	QJ	QK			
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 007	QM	3 702	QN	26 709			
	Emballages récupérables et divers		QP		QS				
TOTAL III		23 007	QU	3 702	QV	26 709			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		23 007	ØN	3 702	ØP	26 709			

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général au vuant (NP + NQ + NR)	NW	Total général au vuant (NS + NT + NU)		NY	Total général au vuant (NW - NY)		NZ

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2GR				Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : 2GR						Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	24 600	24 600		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (amortissement constaté) UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	607	607	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	276 710	276 710		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS				
TOTAUX		VT	301 917	301 917	VV		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	68 682	68 682			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 600	1 600		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	70 282	70 282	VZ		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise : 2GR		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2015			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du OGD et autres amortissements non déductibles)		WE				
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	83 474	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			83 474		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme							
		- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-7 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				
		Déduits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
							TOTAL I		83 474	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A			
Mesures d'inclusion	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *									
	Majoration d'amortissement *									
	Entreprises nouvelles - (Dépense d'entreprises ou déductible 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5			
	Pôle de compétitivité (art. 44 quinquies)	L6	Société investissements innovants (art. 209 C)	K3	Zone de réaffectation de la déduction (44 bis septies)		PA			
	Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 bis septies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quater septies)		XC			
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater septies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives au OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		Z1				
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		141 128	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI				
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS) *						Z1				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XI	57 654			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	57 654			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>2GR</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	46 416	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	46 416	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	57 634	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	104 050	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise 2GR										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	224 374	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
							- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	-4 042		Dividendes			ZE					
	Prélèvements sur les réserves	OE	0		Autres répartitions			ZF					
	TOTAL I	OF	220 332		Report à nouveau		ZG		220 332				
										ONB : le total I doit nécessairement être égal au total II			
										TOTAL II		ZH	220 332
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIÈRES	- Sous-traitance										YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST		16 104			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	16 104	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	75	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	75	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*										OB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										OS		
	- Effectif moyen du personnel* (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)										YP		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*										ZK	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé*	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : 2GR					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
I - Immobilisations*	Nature et date d'acquisition des éléments cédés ^①	Valeur d'origine ^②	Valeur nette réévaluée ^③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ^④	Autres amortissements ^⑤	Valeur résiduelle ^⑥	
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
I - Immobilisations*	Prix de vente ^⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ^⑧	Court terme ^⑨	Long terme ^⑩			Plus-value taxable à 19% (1) ^⑪
				19%	15% ou 16%	0%	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADREA : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)							
CADREB : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)	(D)	
CADREC : autres plus-values taxable à 19% (1)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 2GR

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ou 16%.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI).

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16%	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
		À 19%, 16,5% ou à 15%	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15% Ou À 16,5%		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10182 * 21 (15)

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D-SD 2016

ADAPTÉ POUR LA TRIÉ-DECLARATION
PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2GR	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------------------------	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



N° 11484 * 17

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E-SD 2016

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : 2GR		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	
Transferts de charges facturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers ⁽¹⁾		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation	HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.		